

APPROCHE MOBILISANT L'ENSEMBLE DES POUVOIRS PUBLICS :

ASSURER LA COHÉRENCE DES POLITIQUES

Le Pacte mondial accorde une importance particulière à la cohérence des politiques dans l'énoncé de ses dix principes directeurs transversaux et interdépendants :

Il part du principe que la migration est un phénomène multidimensionnel qui ne peut être traité par un seul secteur du gouvernement. Afin d'élaborer et d'appliquer des politiques et pratiques migratoires efficaces, il faut mobiliser l'ensemble des pouvoirs publics en vue de veiller à la cohérence horizontale et verticale des politiques dans tous les secteurs et à tous les niveaux de l'État (Pacte mondial, par. 15 i).

Il promeut aussi la cohérence politique de manière non négligeable, notamment par son ancrage dans le droit international et sa complémentarité avec d'autres cadres importants, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Pacte mondial sur les réfugiés, l'Accord de Paris, le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe

IMPORTANCE D'UNE

APPROCHE MOBILISANT L'ENSEMBLE DES POUVOIRS PUBLICS

La cohérence des politiques aide les gouvernements à assurer la cohérence entre les politiques et les cadres programmatiques nationaux et régionaux, ainsi que leur respect du droit international. Assurer la cohérence des politiques consiste à élaborer des politiques qui se renforcent mutuellement dans tous les secteurs et services gouvernementaux compétents pour qu'elles fonctionnent en symbiose en vue de parvenir avec efficacité aux objectifs de développement nationaux, en minimisant les incidences négatives que les politiques dans un domaine peuvent avoir sur les politiques dans un autre domaine¹.

La cohérence des politiques est importante pour la gouvernance des migrations. La migration est un phénomène intrinsèquement transfrontalier et intersectoriel qui a des incidences sur tous les domaines et niveaux de gouvernance et qui est influencé à son tour par ceux-ci. Les politiques se rapportant directement ou indirectement à la migration doivent par conséquent être examinées au regard d'autres politiques sectorielles ou thématiques dans divers domaines, tels que celui du développement, des droits de l'homme, du changement climatique, de la sécurité de l'eau, du travail, de l'agriculture, du commerce, du logement, de la santé, de l'éducation et du développement des compétences, de la non-discrimination, de la protection sociale, de la cohésion sociale, de l'application de la loi, de la justice ou de l'asile.

^{1.} Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, « Areas of Work: Policy Coherence » à l'adresse www.un.org/development/desa/cdpmo.

En œuvrant dans tous les secteurs pertinents – et avec tous les ministères, départements et entités correspondants –, les États peuvent promouvoir la cohérence horizontale, tout en veillant à ce que les migrants aient accès aux services dans des secteurs tels que la santé, l'éducation et la justice, ce qui permet également de faire en sorte que les politiques d'asile restent fidèles à leurs objectifs définis dans les cadres juridiques et institutionnels et qu'elles concordent avec les politiques de migration lorsque cela est nécessaire. En outre, en œuvrant avec tous les niveaux de gouvernement - local, national, régional et mondial - les pouvoirs publics peuvent promouvoir la cohérence verticale. La cohérence avec les autorités locales est particulièrement importante en matière de migration, car les municipalités sont souvent les principaux acteurs à fournir des services aux migrants, à répondre à leurs besoins et à garantir leurs droits de l'homme et du travail.

L'APPROCHE MOBILISANT L'ENSEMBLE DES POUVOIRS PUBLICS

DANS LA PRATIQUE



Identifier ou établir des mécanismes et des structures institutionnelles aux fins d'une collaboration solide en matière de gouvernance des migrations entre tous les secteurs gouvernementaux s'occupant de questions de migration, ainsi qu'avec tous les niveaux de gouvernement (local, national, régional et mondial).



Créer des cadres de suivi et d'évaluation robustes, améliorer les données sur la migration et accroître les capacités en la matière afin que les effets des politiques (et les compromis politiques) puissent être mesurés avec une plus grande précision.



Cartographier les engagements pris par votre pays à l'échelle internationale – en ce qui concerne notamment le droit international des droits de l'homme et les normes internationales du travail – pour veiller à ce que les politiques, la législation et les programmes y soient conformes.



Intégrer la migration dans divers domaines politiques (par exemple, la santé et l'éducation) afin que les politiques dans divers secteurs soient inclusives et tiennent compte des besoins et des droits des migrants, et que le potentiel de développement de la migration soit maximisé.

RESSOURCES CONCERNANT

L'APPROCHE MOBILISANT L'ENSEMBLE DES POUVOIRS PUBLICS

Les ressources ci-dessous facilitent l'intégration de la migration dans la planification des politiques :

- Guide de mise en œuvre pour l'intégration transversale de la migration dans la planification du développement local (ICMD, 2017) disponible à l'adresse www.migration4development. org.
- Intégration de la migration dans la planification du développement : Manuel destiné aux décideurs politiques et aux professionnels (OIM/Groupe mondial des migrations, 2010), disponible à l'adresse https://publications.iom.int/fr.

- Interactions entre politiques publiques, migrations et développement (OCDE, 2017) disponible à l'adresse https://www.oecd.org/fr/.
- Guidelines on Mainstreaming Migration into International Cooperation and Development (MMICD) (OIM/DG DEVCO de la Commission européenne, 2022) est disponible à l'adresse https://eea.iom.int/mmicd.
- Measuring Policy Coherence for Migration and Development: A New Set of Tested Tools (OCDE/PNUD, 2020) disponible à l'adresse www.knomad.org.

Les programmes suivants portent précisément sur l'intégration de la migration :

■ Initiative conjointe pour la migration et le développement (ICMD): Lancée en 2008, cette initiative a été financée par la Commission européenne et la Direction suisse du développement et de la coopération et mise en œuvre par le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement à Bruxelles, en collaboration avec divers autres organismes des Nations Unies. Elle a fourni des orientations et assuré des formations sur l'intégration de la migration dans la planification des politiques au niveau local et a contribué à l'élargissement de certaines initiatives locales de migration et développement en offrant aux acteurs locaux une aide financière, un soutien technique et un renforcement des capacités. De plus amples informations sur ce projet peuvent être consultées à l'adresse http://migration4development.org.

- Intégration de la migration dans les stratégies nationales de développement: Ce projet pilote a été lancé conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Direction suisse du développement et de la coopération. Lancé en 2011, il s'est achevé en 2018. De plus amples informations sur ce projet peuvent être consultées à l'adresse https://www.iom.int/fr/integrer-la-migration-dans-les-strategies-nationales-de-developpement.
- Projet MMICD d'intégration de la migration dans la politique de coopération internationale et de développement : Ce projet est financé par la Direction générale de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne et mis en œuvre par l'OIM. Lancé en 2017, il est toujours en cours. De plus amples informations sur ce projet peuvent être consultées à l'adresse https://eea.iom.int/mmicd.